**41ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Finlande**

(Genève, le 09 novembre 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de la Finlande et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite formuler les recommandations suivantes à la Finlande:

1. Veiller à ce que sa législation antiterroriste, en particulier les définitions qu’elle contient et les pouvoirs qui y sont prévus ainsi que leurs limites, soit compatible avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et avec les principes de légalité, de sécurité juridique, de prévisibilité et de proportionnalité.
2. Assurer que les solutions de substitution au service militaire ne soient pas punitives ou discriminatoires et qu’elles demeuraient de nature civile, extérieures au commandement militaire et soient pleinement accessible à tous.
3. Dépénaliser l’atteinte au caractère sacré de la religion et protéger la liberté de pensée, de conscience et de religion ainsi que la liberté d’expression, conformément aux articles 18 et 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Nous notons la bonne mise en œuvre des recommandations du 3ème cycle de l’EPU par la Finlande et souhaitons du succès à la Finlande dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[188 mots / Temps de parole : 1min 15sec ; n.53 ; 09.11.22 après midi]*